# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN - Arrondissement de BOURG-en-BRESSE - Canton de REPLONGES

Réf: 2023/56

Objet: Budget assainissement - Emprunt A 01

10 853 000 : passage d'un taux variable à un taux fixe

Date de convocation: 15 décembre 2023

Date d'affichage: 15 décembre 2023

Date de réunion : 21 décembre 2023

Nombre de conseillers: 27

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 décembre à 20h18, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents: M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et M. Gauthier SAVART conseillers municipaux. Étaient excusés: Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, . DECIDE:

#### ARTICLE 1:

Le contrat BI INDEX A0110853 000 en cours de remboursement sur EURIBOR prévoyant la possibilité de changer de type de prêt en taux fixe, la collectivité après avoir consulté la Caisse Epargne, donne son accord pour un taux fixe de 4.03 % trimestriel avec un point de départ d'amortissement au 25 janvier 2024

Avec une date de fin inchangée soit le 25 juillet 2030.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours.

Pas de commission pour cette transaction

#### ARTICLE 2:

La commune de BAGE-DOMMARTIN décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

### ARTICLE 3:

M. le Maire approuve les conditions financières

. AUTORISE M. le Maire ou tout délégataire dûment habilité, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/12/2023

Accusé de réception en préfecture 001-200077220-20231221-2023-56-DE Date de télétransmissible rélativo2de Séance Date de réception préfecture : 26/f2/2023